REGLEMENT

VERTI'CROC DUO 2018

DATE : 8 juillet 2018

1 / ORGANISATION :
-CLUB ACTIV'ATHLON
48 route du col de Plainpalais
73230 Saint jean d'Arvey

2/ LOCALISATION :
Méry 73420, SAVOIE , France .

3/ DESCRIPTION :

La VERTI'CROC DUO est une épreuve de course à pied qui se dispute par équipe de deux coureurs.
Un coureur sur le kilomètre vertical, un coureur sur le trail. Le classement s'effectue en comptabilisant le temps des deux coureurs. Trois catégories : hommes, femmes et mixtes

4/CONDITIONS D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA ou FFTRI en cours de validité, pour les non licenciés et les licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est exigé.

Les coureurs ne remettant pas de certificat médical ou de licence, au plus tard au retrait du dossard ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Le kilomètre vertical est ouvert aux concurrents cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans (nés en 2002 et avant), hommes et femmes licenciés ou non + autorisation parentale pour les mineurs.

Le trail est ouvert aux concurrents juniors, espoirs, seniors et vétérans (nés en 2000 et avant), hommes et Femmes, licenciés ou non

5/ INSCRIPTIONS.

Course limitée à 200 équipes

La date limite d'inscription par courrier et par internet est fixé au mercredi 4 juillet, sous condition du non dépassement de 200 équipes.
Jusqu'à cette date Le montant est fixé à 36€ par équipe.

Par internet : https://inscriptions.ufolep.org/verticorc-duo-2018

Pour les inscriptions sur place les 7 et 8 juillet sous condition du non dépassement De 200 équipes
-le montant est fixé à 41 € par équipe.
-ce prix comprend : (cadeau souvenir ravitaillement et repas d'après courses).
-Possibilité repas accompagnant à 8 €

-L'inscription est ferme et définitive (aucun remboursement en cas d'absence)

CHEQUE A L'ORDRE : Club ACTIV'ATLHON. La VERTI'CROC.

-Par courrier (dernier délai le mercredi 4 juillet)

En renvoyant le bulletin d'inscription, la copie de la licence ou le certificat médical, l'autorisation parentale pour les mineurs et le chèque de règlement.

à l'adresse suivante : Grégory planche, 48 route du col de plainpalais 73230 st Jean d'Arvey

-Sur place les 7 et 8 juillet: salle polyvalente de Méry.

Le samedi (14h30-18h00), sous condition de non dépassement de 200 équipes.

Le dimanche matin à partir de 7h00. Pour des raisons de logistique, inscription de

25 équipes maximum même si le quota de 200 équipes n'est pas atteint.

-Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes.

les coureurs ne remettant pas de certificat médical ou de licence, au plus tard au retrait du dossard ne seront pas autorisés à prendre le départ.

6/RETRAIT DES DOSSARDS
Remise des dossards: salle polyvalente de Méry à partir de **7h30**.
et au plus tard **10 minutes avant le départ des courses**

7 KILOMETRE VERTICAL .

7.1/ lieu, horaires, départ / arrivée.

Départ: salle polyvalente de Méry.
Heure de départ : contre la montre, 1er départ à 9h00 puis toutes les 30 secondes
Arrivée : parking du Sire.

7.2/PARCOURS :

-Course contre la montre.
Course se déroulant à 100% sur sentiers, distance 3,6km et 1004 m de dénivelé positif

Départ de Méry, tout de suite la 1ère difficulté avec le malpassant, en débouchant sur le plateau de Vérel-pragondran, 1er ravitaillement. En face la deuxième difficulté Avec le passage du Croc pour arriver au Sire.

Sommet du Malpassant passage câble étroit et dangereux : interdiction de doubler

7.3/ TRANSPORT DES SACS

Le transport des sacs vers l'arrivée est assuré par l'organisateur. Le sac étiqueté avec numéro du dossard à déposer au véhicule avant 9h00

7.4/RETOUR SITE DE DEPART

Les concurrents regagnent le site de départ par leurs propres moyens.

Les concurrents qui souhaitent rejoindre le site de départ par l'itinéraire inverse de la course devront attendre le passage du dernier concurrent au sommet du Malpassant avant de s'engager dans la descente finale, (sommet du Malpassant passage câble, étroit et dangereux).

7.5/ MATERIEL :

-Obligatoire : Chaussures adaptées à la pratique du trail running, réserve d'eau.

- **conseillé :** coupe-vent si conditions météo défavorables**.**

- Bâtons autorisés

8	TRAIL	.

8.1/ lieu, horaires, départ / arrivée.
Départ: salle polyvalente de Méry.
Heure de départ : départ groupé à 8h30
Arrivée : salle polyvalente de Méry.

8.2/PARCOURS :

Course se déroulant à 100% sur chemins et sentiers, distance 22km
et 1150 m de dénivelé positif.

Départ de Méry, direction les mentens par un chemin vallonné, 1er ravitaillement Pour attaquer le pertuisset et atteindre le point culminant (côte 1060), après une petite descente prendre à gauche pour rejoindre Vérel-Pragondran par un sentier technique, 2ème ravitaillement, on descend vers Sonnaz par les crêtes et un sentier accidenté. Retour vers Méry avec encore de belles bosses…

8.3/ MATERIEL :

-Obligatoire : Chaussures adaptées à la pratique du trail running**,** réserve d'eau 0,5 litre minimum

- conseillé : coupe-vent (selon le temps).Téléphone portable en cas de blessure.
- Bâtons autorisés

9/SECURITE-ASSISTANCE

La Sécurité sera assurée par les postes de signaleurs, de ravitaillements et des secouristes mises en place par l'organisation sur le parcours.

En cas de blessure ou d'accident d'un coureur, les concurrents doivent porter assistance à la victime et avoir le comportement le plus approprié.

Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve.

Ne dépassez jamais vos limites, restez lucides et prudents.

10/MISE HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

-Absence de dossard (le dossard doit être porté devant et lisible)
-Non passage aux points de contrôle
-Jet de détritus non-respect du milieu naturel et des lieux traversés.

-Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire par écrit à l'arrivée auprès du jury de course dans un délai de 1h00 avec une caution de 20€ (rendue si réclamation justifiée).

11/ RECOMPENSES, REPAS :

-REPAS : salle polyvalente de Méry à partir de **12h00**
-REMISE DES PRIX : salle polyvalente de Méry à partir de **13h30**

-3 PREMIERES - équipes masculines.

- équipes féminines.

- équipes mixtes

12/MODIFICATION DU PARCOURS, ANNULATION DE LA COURSE.

Selon les conditions météorologiques, l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

13/ASSURANCES

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

14/DROIT D'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

15/CONDITIONS GENERALES

Le simple fait de s'inscrire de à cette épreuve entraine l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toutes responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.